



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement**

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)



FLASHINFO

N°8 AOÛT 2020

LES TRAVAUX DE VOTRE NOUVELLE PASSERELLE DÉBUTENT BIENTÔT !



Les travaux de construction de la future passerelle franchissant la Marne vont pouvoir démarrer cet été. Cette passerelle, accessible aux cycles et aux piétons, reliera le port de plaisance de Nogent-sur-Marne au parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne. A terme la passerelle combinera deux cheminements : un tracé direct, au niveau du pont routier, et un « cheminement des flâneurs », composé de deux arcs intégrant un belvédère en encorbellement devant l'île aux Loups.

Les travaux interviendront dès le 24 août 2020 avec la préparation des emprises du chantier pour accueillir les installations et le matériel nécessaires à la construction de la passerelle : mise en place de pontons modulaires permettant l'accès aux zones de travaux sur la Marne, implantation des pieux d'amarrage des pontons, création d'une rampe de mise à l'eau, installation de la grue, etc.

Une fois cette première étape franchie, les travaux de fondations des appuis de la passerelle pourront débuter à la mi-septembre. La construction, puis l'assemblage de la charpente métallique de la passerelle, prévu à côté du boudrome situé en face de l'Île aux Loups, interviendront quant à eux dans le courant du premier semestre de l'année prochaine. La pose de la passerelle est prévue à l'horizon de l'été 2021.

Pendant toute la durée des travaux de construction de la passerelle, des restrictions de circulation seront mise en place pour permettre le bon déroulement du chantier et assurer la sécurité de tous (cf. verso de ce Flash Info).

Plus d'informations :



pontdenogent.dirif@developpement-durable.gouv.fr

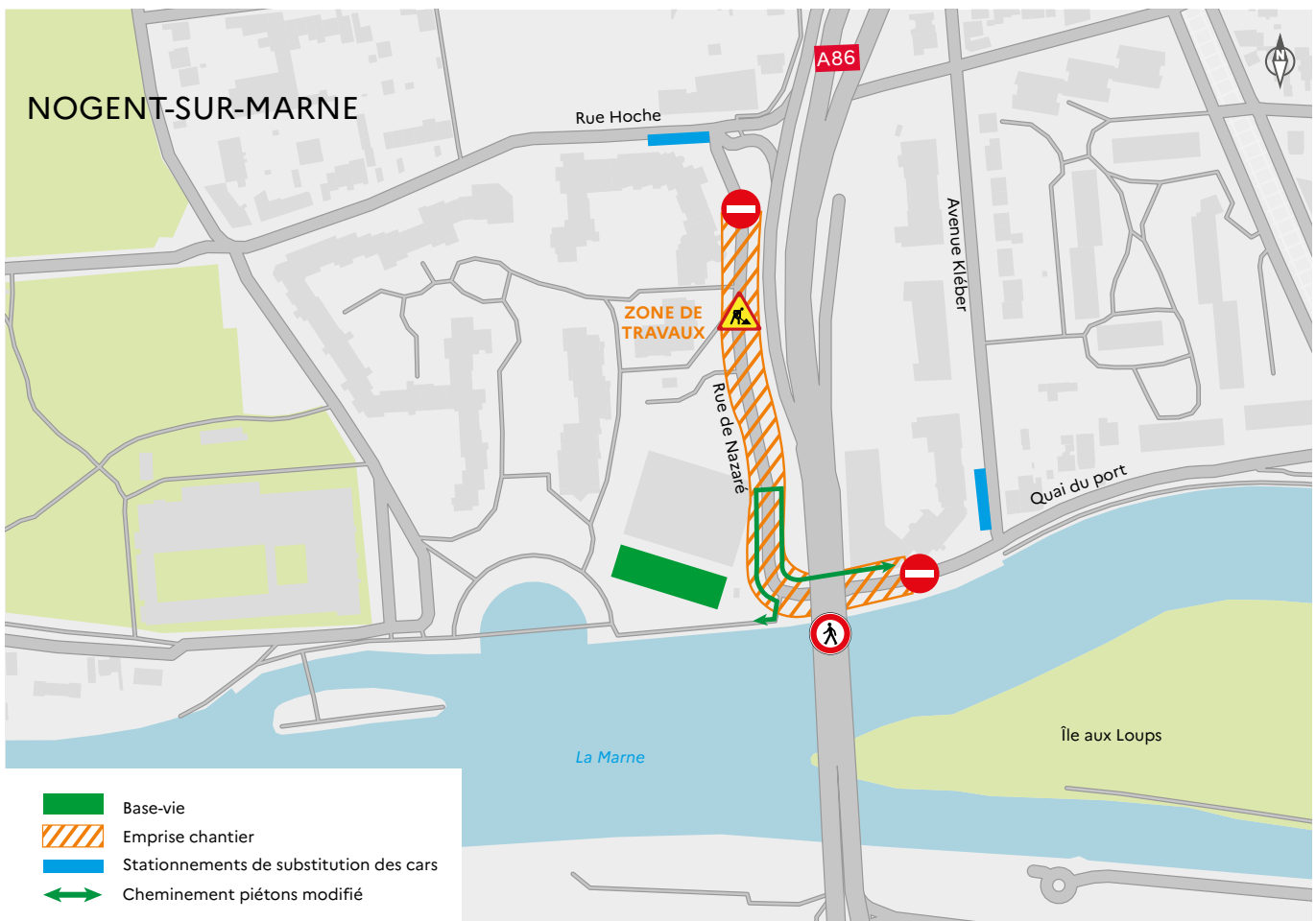


www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX

A partir de mi-septembre 2020 jusqu'à la fin d'année 2021, la circulation des véhicules dans la rue de Nazaré sera interrompue au niveau de la zone réservée pour les travaux de la passerelle. Les véhicules venant de l'Est sur le quai de Nogent emprunteront alors l'avenue Kléber. Par ailleurs, les cars à destination des hôtels Ibis et Campanile devront stationner sur un emplacement réservé au niveau de la rue Hoche (pour l'hôtel Ibis) et de l'avenue Kléber (pour l'hôtel Campanile).

En complément, des restrictions de circulation pour les piétons seront également mises en place du 8 septembre au 31 décembre 2020. Le cheminement piéton le long du quai sera ainsi dévié d'une trentaine de mètres vers le Nord pour contourner l'emprise des travaux.



Consciente des désagréments que peuvent occasionner ces travaux, la DiRIF met tout en œuvre pour les minimiser et vous remercie de votre compréhension.